



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

FDS n° : 31458

# FLUIDE ATX

Date de la version précédente: 2017-08-29

Date de révision: 2017-10-31

Version 8

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

<b>Nom du produit</b>	<b>FLUIDE ATX</b>
<b>Numéro</b>	377
<b>Substance/mélange</b>	Mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées**                      Fluide de transmission.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<b>Fournisseur</b>	TOTAL LUBRIFIANTS 562 Avenue du Parc de L'île 92029 Nanterre Cedex FRANCE Tél: +33 (0)1 41 35 40 00 Fax: +33 (0)1 41 35 84 71
--------------------	--

### Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:

<b>Point de contact</b>	HSE
<b>Adresse e-mail</b>	rm.msds-lubs@total.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +44 1235 239670  
 Centre Antipoison et de toxicovigilance : ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59  
 En France - Centres antipoison et de toxicovigilance :  
 ANGERS : 02 41 48 21 21  
 BORDEAUX : 05 56 96 40 80  
 LILLE : 08 00 59 59 59  
 LYON : 04 72 11 69 11  
 MARSEILLE : 04 91 75 25 25  
 NANCY : 03 83 22 50 50  
 PARIS : 01 40 05 48 48  
 STRASBOURG : 03 88 37 37 37  
 TOULOUSE : 05 61 77 74 47

Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Version EUFR



FDS n° : 31458

# FLUIDE ATX

Date de révision: 2017-10-31

Version 8

## RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette rubrique, voir rubrique 2.2.

### Classification

Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008  
Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Catégorie 3 - (H412)

## 2.2. Éléments d'étiquetage

**Etiquetage selon** RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

### Mention d'avertissement

Aucun(e)

### Mentions de danger

**H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme\*\*\***

### Conseils de prudence

**P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée\*\*\***

### Informations Additionnelles sur les Dangers

\*\*\*

EUH208 - Contient 1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol, Dérivés du benzène, polypropène, sulfoné, sels de calcium. Peut produire une réaction allergique

## 2.3. Autres dangers

**Propriétés physico-chimiques** Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.

**Propriétés environnementales** Le produit peut former un film d'huile sur la surface de l'eau, ce qui peut empêcher l'échange d'oxygène.

## Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélange

#### Nature chimique

Huile minérale d'origine pétrolière.

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CE	Numéro d'Enregistrement REACH	No.-CAS	% en poids	Classification (Règ. 1272/2008)
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	265-158-7	01-2119487077-29	64742-55-8	30-<40	Asp. Tox. 1 (H304)
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités	265-156-6	01-2119480375-34	64742-53-6	5-<10	Asp. Tox. 1 (H304)
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	265-157-1	01-2119484627-25	64742-54-7	1-<3	Asp. Tox. 1 (H304)
Dérivés du benzène, polypropène, sulfoné, sels	-	01-2120040541-70	^	0.3-<1	Skin Sens. 1 (H317)

FDS n° : 31458

# FLUIDE ATX

Date de révision: 2017-10-31

Version 8

de calcium					
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	204-881-4	01-2119555270-46	128-37-0	0.25-<1	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) Acute M factor = 1 Chronic M factor = 1
1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol	266-582-5	donnée non disponible	67124-09-8	0.25-<1	Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)
Toluène	203-625-9	donnée non disponible	108-88-3	0.1-<0.25	STOT SE 3 (H336) STOT RE 2 (H373) Asp. Tox. 1 (H304) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Repr. 2 (H361d) Aquatic Chronic 3 (H412) Flam. Liq. 2 (H225)
éthanol, imino-2,2' bis-, dérivés N-alkyles de suif	263-177-5	-	61791-44-4	0.1-<0.25	Met. Corr. 1 (H290) Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) Acute Tox. 4 (H302) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) Acute M factor = 10 Chronic M factor = 1

**Informations complémentaires**      Produit à base d'huiles minérales dont l'extrait DMSO est inférieur à 3%, selon la méthode IP 346.

**Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette section, voir rubrique 16.**

## Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les jets à haute pression peuvent endommager la peau. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
<b>Inhalation</b>	évacuer la victime à l'air frais et la laisser au repos dans une position confortable pour respirer. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.
<b>Ingestion</b>	Nettoyer la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
<b>Protection pour les secouristes</b>	Le secouriste doit se protéger. Voir rubrique 8 pour plus de détails. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle au moyen d'un Pocket Mask® muni d'une valve unidirectionnelle ou d'un autre



FDS n° : 31458

## FLUIDE ATX

Date de révision: 2017-10-31

Version 8

dispositif médical respiratoire approprié.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Contact avec les yeux</b>	Non classé d'après les données disponibles.
<b>Contact avec la peau</b>	Non classé d'après les données disponibles. Peut produire une réaction allergique. L'injection à haute pression de produit sous la peau peut avoir de très graves conséquences même sans symptôme ou blessure apparent.
<b>Inhalation</b>	Non classé d'après les données disponibles. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.
<b>Ingestion</b>	Non classé d'après les données disponibles. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Conseils aux médecins</b>	Traiter de façon symptomatique.
------------------------------	---------------------------------

## Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### **5.1. Moyens d'extinction**

<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). poudre ABC. Mousse. Eau pulvérisée ou en brouillard.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau bâton, qui pourrait répandre le feu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Risque particulier</b>	La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO <sub>2</sub> , hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. A forte concentration ou en atmosphère confinée, leur inhalation est très dangereuse. Les produits de combustion contiennent des oxydes de soufre (SO <sub>2</sub> et SO <sub>3</sub> ) et du sulfure d'hydrogène H <sub>2</sub> S. Mercaptans.
---------------------------	--

### 5.3. Conseils aux pompiers

<b>Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu</b>	Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.
<b>Autres informations</b>	Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

FDS n° : 31458

# FLUIDE ATX

Date de révision: 2017-10-31

Version 8

## Informations générales

Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Eliminer toute source d'ignition.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

### Informations générales

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

### Méthodes de confinement

Endiguer pour récupérer les déversements importants de liquide. Si nécessaire, endiguer le produit avec de la terre sèche, du sable ou d'autres matériaux similaires non combustibles.

### Méthodes de nettoyage

Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale. En cas de contamination de sol, enlever le sol souillé pour traitement ou élimination, en conformité avec les réglementations locales.

## 6.4. Référence à d'autres sections

### Équipement de protection individuelle

Voir rubrique 8 pour plus de détails.

### Traitement des déchets

Voir rubrique 13 pour plus de détails.

## Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Équipement de protection individuelle, voir rubrique 8. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### Prévention des incendies et des explosions

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

#### Mesures d'hygiène

Faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact avec le produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant. Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage. Ne pas placer les chiffons imbibés de produit dans les poches des vêtements de travail.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques/Conditions de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Stocker dans un bac de rétention. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver de préférence dans l'emballage d'origine : dans le cas contraire, reporter, s'il y a lieu, toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage. Ne pas retirer les

FDS n° : 31458

# FLUIDE ATX

Date de révision: 2017-10-31

Version 8

étiquettes de danger des récipients (mêmes vides). Concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques. Stocker à température ambiante. Protéger de l'humidité.\*\*\*

**Matières à éviter** Oxydants forts.\*\*\*

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) particulière(s)** Veuillez consulter la fiche technique pour avoir plus d'informations.

## Rubrique 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition** Brouillard d'huile minérale :  
USA : OSHA (PEL) TWA 5 mg/m<sup>3</sup>, NIOSH (REL) TWA 5 mg/m<sup>3</sup>, STEL 10 mg/m<sup>3</sup>, ACGIH (TLV) TWA 5 mg/m<sup>3</sup> (hautement raffinée);  
Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom Chimique	Union Européenne	France
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol 128-37-0		VME 10 mg/m <sup>3</sup>
Toluène 108-88-3	TWA 50 ppm TWA 192 mg/m <sup>3</sup> STEL 100 ppm STEL 384 mg/m <sup>3</sup> S*	VME 20 ppm VME 76.8 mg/m <sup>3</sup> VLCT 100 ppm VLCT 384 mg/m <sup>3</sup> R2 P*

**Légende** Voir rubrique 16

### Dose dérivée sans effet (DNEL)

#### DNEL Travailleur (industriel/professionnel)

Nom Chimique	Effets systémiques à court terme	Effets locaux à court terme	Effets systémiques à long terme	Effets locaux à long terme
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités 64742-55-8				5.4 mg/m <sup>3</sup> /8h (aerosol - inhalation)
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-54-7				5.4 mg/m <sup>3</sup> /8h (aerosol - inhalation)
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol 128-37-0			5.8 mg/m <sup>3</sup> inhalation 8.3 mg/kg bw/day dermal	
1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol 67124-09-8		0.2154 mg/cm <sup>2</sup> Dermal	11.8 mg/m <sup>3</sup> Inhalation 3.34 mg/kg bw/day Dermal	
Toluène 108-88-3			192 mg/m <sup>3</sup> (inhalation)	192 mg/m <sup>3</sup> (inhalation)

#### DNEL Consommateurs

Nom Chimique	Effets systémiques à	Effets locaux à court	Effets systémiques à	Effets locaux à long
--------------	----------------------	-----------------------	----------------------	----------------------

FDS n° : 31458

## FLUIDE ATX

Date de révision: 2017-10-31

Version 8

	court terme	terme	long terme	terme
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités 64742-55-8				1.2 mg/m <sup>3</sup> /24h (aérosol - inhalation)
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-54-7				1.2 mg/m <sup>3</sup> /24h (aérosol - inhalation)
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol 128-37-0			5 mg/kg bw/day dermal	
1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol 67124-09-8		0.1077 mg/cm <sup>2</sup> Dermal	2.9 mg/m <sup>3</sup> Inhalation 1.67 mg/kg bw/day Dermal 0.84 mg/kg bw/day Oral	
Toluène 108-88-3	226 mg/m <sup>3</sup> (inhalation)	226 mg/m <sup>3</sup> (inhalation)		

### Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom Chimique	Eau	Sédiment	Sol	Air	STP	Orale
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol 128-37-0	0.004 mg/L fw 0.004 mg/L mw 0.004 mg/L ir	1.29 mg/kg sediment dw fw	1.04 mg/kg soil dw		100 mg/L	16.7 mg/kg food
1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol 67124-09-8	0.0064 mg/l fw 0.00064 mg/l mw 0.0058 mg/l or	1.8 mg/kg dw fw 0.18 mg/kg dw mw	0.21895 mg/kg dw		100 mg/l	
Toluène 108-88-3	0.68 mg/l (fw) 0.68 mg/l (ir) 0.68 mg/l (mw)	16.39 mg/kg dw (fw) 16.39 mg/kg dw (mw)	2.89 mg/kg dw		13.61 mg/l	

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôle de l'exposition professionnelle

#### Mesures d'ordre technique

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés.

#### Équipement de protection individuelle

##### Informations générales

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle. Les recommandations sur les équipements de protection individuelle (EPI) s'appliquent au produit EN L'ETAT. En cas de mélange ou de formulation, il est conseillé de contacter les fabricants de ces EPI.

##### Protection respiratoire

Aucun(e)s dans les conditions normales d'utilisation. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 14387). Type A/P1. Attention ! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée. L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations.\*\*\*



FDS n° : 31458

# FLUIDE ATX

Date de révision: 2017-10-31

Version 8

<b>Protection des yeux</b>	S'il y a un risque d'éclaboussures, porter :. Lunettes de sécurité avec protections latérales. EN 166.***
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Porter les vêtements de protection appropriés. Chaussures ou bottes de sécurité. Vêtements de protection à manches longues. Type 4/6.***
<b>Protection des mains</b>	Gants résistants aux hydrocarbures. Caoutchouc fluoré. Caoutchouc nitrile. Lors de contact prolongé avec le produit, il est recommandé de porter des gants conformes aux normes EN 420 et EN 374, présentant une durée de protection de 480 minutes et une épaisseur de 0,38 mm au minimum. Ces valeurs sont données à titre indicatif. Le niveau de protection est assuré par le matériau du gant, ses caractéristiques techniques, sa résistance aux produits chimiques utilisés, la conformité de son utilisation et par sa fréquence de remplacement. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.***

## Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

**Informations générales** Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

## Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>		limpide	
<b>Couleur</b>		rouge	
<b>État physique @20°C</b>		liquide	
<b>Odeur</b>		caractéristique	
<b>Seuil olfactif</b>		Pas d'information disponible	
<b>Propriété</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Remarques</b>	<b>Méthode</b>
<b>pH</b>		Non applicable	
<b>Point/intervalle de fusion</b>		Pas d'information disponible	
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>		Pas d'information disponible	
<b>Point d'éclair</b>	<b>180 °C</b> 356 °F		Coupe ouverte Cleveland Coupe ouverte Cleveland
<b>Taux d'évaporation</b>		Pas d'information disponible	
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>			
supérieure		Pas d'information disponible	
inférieure		Pas d'information disponible	
<b>Pression de vapeur</b>		Pas d'information disponible	
<b>Densité de vapeur</b>		Pas d'information disponible	
<b>Densité relative</b>	0.862 - 0.880	@ 15 °C	
<b>Masse volumique</b>	862 - 880 kg/m <sup>3</sup>	@ 15 °C	
<b>Hydrosolubilité</b>		Insoluble	
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>		Pas d'information disponible	
<b>logPow</b>		Pas d'information disponible	



FDS n° : 31458

## FLUIDE ATX

Date de révision: 2017-10-31

Version 8

<b>Température d'auto-inflammabilité</b>		Pas d'information disponible	
<b>Température de décomposition</b>		Pas d'information disponible	
<b>Viscosité, cinématique</b>	41 mm <sup>2</sup> /s	@ 40 °C	ISO 3104
<b>Propriétés explosives</b>	Non-explosif		
<b>Propriétés comburantes</b>	Non applicable		
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucune dans les conditions normales d'utilisation		

### 9.2. Autres informations

**Point de congélation** Pas d'information disponible

## Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

**Informations générales** Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité** Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Réactions dangereuses** Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Tenir à l'écart de la chaleur et des étincelles.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières à éviter** Oxydants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. Mercaptans. Les produits de combustion contiennent des oxydes de soufre (SO<sub>2</sub> et SO<sub>3</sub>) et du sulfure d'hydrogène H<sub>2</sub>S. Autres produits de décomposition.

## Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### **Toxicité aiguë Effets locaux Informations sur le produit**

FDS n° : 31458

## FLUIDE ATX

Date de révision: 2017-10-31

Version 8

<b>Contact avec la peau</b>	. Non classé d'après les données disponibles. Peut produire une réaction allergique. L'injection à haute pression de produit sous la peau peut avoir de très graves conséquences même sans symptôme ou blessure apparent.
<b>Contact avec les yeux</b>	. Non classé d'après les données disponibles.
<b>Inhalation</b>	. Non classé d'après les données disponibles. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.
<b>Ingestion</b>	. Non classé d'après les données disponibles. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
<b>ATEmix (voie orale)</b>	74,269.00 mg/kg
<b>ATEmix (voie cutanée)</b>	29,721.00 mg/kg
<b>ATEmix (inhalation-gaz)</b>	> 20,000.00 ppm
<b>ATEmix (inhalation-poussière/brouillard)</b>	11.80 mg/l
<b>ATEmix (inhalation-vapeur)</b>	> 20.00 mg/l

### Toxicité aiguë - Informations sur les composants

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	LD50 > 5000 mg/kg bw (rat - OECD 420)	LD50 > 5000 mg/kg bw (rabbit - OECD 402)	LC50 (4h) > 5 mg/l (aerosol) (rat - OECD 403)
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités	> 5000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	LD50 > 5000 mg/kg bw (rat - OECD 420)	LD50 > 5000 mg/kg bw (rabbit - OECD 402)	LC50 (4h) > 5 mg/l (aerosol) (rat - OECD 403)
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	LD50 > 5000 mg/kg (Rat - OECD 401)	LD50 5001 mg/kg (Rabbit - OECD 402)	
1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol	LD50 > 5000 mg/kg (Rat)	LD50 > 2000 mg/kg (Rabbit - OECD 434)	
Toluène	LD50 5580 mg/kg bw (rat)	LD50 5000 mg/kg bw (rabbit)	
éthanol, imino-2,2' bis-, dérivés N-alkyles de suif	ATE (Cat 4)		

### Sensibilisation

**Sensibilisation** Non classé d'après les données disponibles. Contient une (des) substance(s) sensibilisante(s). Peut produire une réaction allergique.

### Effets spécifiques

**Cancérogénicité** Non classé d'après les données disponibles.  
**Mutagénicité sur les cellules germinales** Non classé d'après les données disponibles.

**Toxicité pour la reproduction** Non classé d'après les données disponibles.  
 Contient un produit toxique pour la reproduction connu ou suspecté.

Nom Chimique	Union Européenne
Toluène 108-88-3	Repr. 2 (H361d)

### Toxicité par administration répétée



FDS n° : 31458

## FLUIDE ATX

Date de révision: 2017-10-31

Version 8

**Toxicité subchronique** Non classé d'après les données disponibles.

### Effets sur les organes-cibles (STOT)

**Effets sur les organes-cibles (STOT)** Non classé d'après les données disponibles.

**Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)** Non classé d'après les données disponibles.

**Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)** Non classé d'après les données disponibles.

**Toxicité par aspiration** Non classé d'après les données disponibles.

### Autres informations

**Autres effets néfastes** Des lésions cutanées caractéristiques (boutons d'huile) peuvent se développer à la suite d'expositions prolongées et répétées au contact de vêtements souillés.

## Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur le produit

Pas d'information disponible.

### Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités 64742-55-8	EL50 (48h) > 100 mg (Pseudokirchnerella subcapitata - OECD 201)	EL50 (48h) > 10000 mg/l (Daphnia magna - OECD 202)	LL50 (96h) > 100 mg/l (Oncorhynchus mykiss - OECD 203)	
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités 64742-53-6		EC50 (48h) > 1000 mg/L Daphnia magna	LC50 (96h) > 5000 mg/L Oncorhynchus mykiss ()	
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-54-7	EL50 (48h) > 100 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata - OECD 201)	EL50 (48h) > 10000 mg/l (Daphnia magna - OECD 202)	LL50 (96h) > 100 mg/l (Oncorhynchus mykiss - OECD 203)	
Dérivés du benzène, polypropène, sulfoné, sels de calcium ^	EC50(72h) > 1000 mg/l (Selenastrum capricomutum)	EC50(48h) > 1000 mg/l (Cladocere)	LC50(96h) > 100 mg/l (Oncorhynchus mykiss) LC50(96h) > 10000 mg/l (Cyprinodon variegatus)	
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol 128-37-0	EC50 (72h) 0.5 mg/L (Desmodesmus subspicatus)	LC50 (48h) 0.61 mg/L (Daphnia magna - OECD 202)	LC50 (96h) > 0.57 mg/L (Danio rerio)	
1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol		EL50 (48h) 0.58 mg/l (Daphnia magna - static -	LL50 (96h) 0.75 mg/l (Oncorhynchus mykiss -	



FDS n° : 31458

**FLUIDE ATX**

Date de révision: 2017-10-31

Version 8

67124-09-8		OECD 202)	semi static - OECD 203)	
Toluène 108-88-3		EC50(48h) 3.78 mg/l (Ceriodaphnia dubia)	LC50(96h) 5.5 mg/l (Oncorhynchus kisutch)	
éthanol, imino-2,2' bis-, dérivés N-alkyles de suif 61791-44-4	EC50 (72h) < 0.01 mg/l (Algae) EC50(72h) 0.029 mg/l (Selenastrum capricomutum)	EC50(48h) < 1 mg/l (Daphnia magna)	LC50(96h) < 1 mg/l (Fish)	

**Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur le produit**

Pas d'information disponible.

**Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur les composants**

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités 64742-55-8		NOEL (21d) 10 mg/l (Daphnia magna - OECD 211)	NOEL (14/21d) > 1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss - QSAR Petrotox)	
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-54-7		NOEL (21d) 10 mg/l (Daphnia magna - QSAR Petrotox)	NOEL (14/28d) > 1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss - QSAR Petrotox)	
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol 128-37-0		NOEC (21d) 0.07 mg/L (Daphnia magna)		
éthanol, imino-2,2' bis-, dérivés N-alkyles de suif 61791-44-4	NOEC(72h) 0.01 mg/l (Selenastrum capricomutum)			

**Effets sur les organismes terrestres**

Pas d'information disponible.

**12.2. Persistance et dégradabilité****Informations générales**

Pas d'information disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation****Informations sur le produit**

Pas d'information disponible.

**logPow**

Pas d'information disponible

**Informations sur les composants**

Nom Chimique	log Pow
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités - 64742-54-7	-
Dérivés du benzène, polypropène, sulfoné, sels de calcium - ^	10.88
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol - 128-37-0	5.1
1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol - 67124-09-8	4.7

**12.4. Mobilité dans le sol****Sol**

Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est peu mobile dans le sol.



FDS n° : 31458

## FLUIDE ATX

Date de révision: 2017-10-31

Version 8

<b>Air</b>	Il y a peu de pertes par évaporation.
<b>Eau</b>	Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

**Évaluation PBT et vPvB** Pas d'information disponible.

### 12.6. Autres effets néfastes

**Informations générales** Pas d'information disponible.

## Rubrique 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Déchets de résidus / produits non utilisés</b>	Ne pas rejeter dans l'environnement. Ne pas jeter les résidus dans l'égout. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Après usage, cette huile doit être transférée à un site de collecte. L'élimination inappropriée des huiles usagées est un risque pour l'environnement. Tout mélange avec d'autres substances telles que solvants, liquides de freinage et de refroidissement est interdit.
<b>Emballages contaminés</b>	Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
<b>No de déchet suivant le CED</b>	Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: 13 02 05.
<b>Autres informations</b>	Voir section 8 pour les mesures de sécurité et de protection pour le personnel compétent.

## Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>ADR/RID</b>	non réglementé
<b>IMDG/IMO</b>	non réglementé
<b>ICAO/IATA</b>	non réglementé
<b>ADN</b>	
<b>UN/ID No</b>	ID9006
<b>Désignation officielle de transport</b>	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
<b>Classe de danger</b>	9
<b>Étiquettes de danger</b>	none
<b>Description</b>	ID9006, MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9 (NONE)
<b>Équipement obligatoire</b>	PP



FDS n° : 31458

# FLUIDE ATX

Date de révision: 2017-10-31

Version 8

## Rubrique 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union Européenne

Information supplémentaire

Pas d'information disponible

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

**Évaluation de la sécurité chimique** Pas d'information disponible

### 15.3. Information sur les législations nationales

#### **France**

- Art R.4624-18 à R4624-19 du code du travail relatif à la surveillance médicale renforcée.
- Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir rubrique 8).

Maladies Professionnelles

Tableau(x) applicable(s) n° 36.

Maladies ayant un caractère professionnel (Annexe à l'article D461-1 du code de la sécurité sociale) : 601

Nom Chimique	Maladies Professionnelles
Toluène 108-88-3	RG 4bis, RG 84

## Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS

### **Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3**

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H361d - Susceptible de nuire au fœtus

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les reins/ le foie/ les yeux/ le cerveau/ le du système digestif/ le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme



FDS n° : 31458

# FLUIDE ATX

Date de révision: 2017-10-31

Version 8

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

## Abbreviations, acronymes

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists = Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

bw = body weight = poids corporel

bw/day = body weight/day = poids corporel par jour

EC x = Effect Concentration associated with x% response = concentration de l'effet associé à une réaction de x %

GLP = Good Laboratory Practice - BPL = Bonnes Pratiques de Laboratoire

IARC = International Agency for Research of Cancer = Agence internationale pour la recherche sur le cancer

LC50 = 50% Lethal Concentration = CL50 - Concentration Létale 50% - Concentration du produit chimique, dans l'air ou dans l'eau, qui cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés

LD50 = 50% Lethal Dose = LD50 - Dose Létale 50% - Dose du produit chimique, qui, donnée en une fois, cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés

LL = Lethal Loading = Charge létale

NIOSH = National Institute of Occupational Safety and Health = Institut national Américain de sécurité et santé au travail

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level = Dose sans effet nocif observé

NOEC = No Observed Effect Concentration = Concentration sans effet observé

NOEL = No Observed Effect Level = Dose sans effet observé

OECD = Organization for Economic Co-operation and Development = OCDE - Organisation de Coopération et Développement Economiques

OSHA = Occupational Safety and Health Administration = Ministère pour la sécurité et la santé au travail (Etats Unis d'Amérique)

UVCB = Substance of unknown or Variable composition, Complex reaction products or Biological material = Substance de composition inconnue ou variable, produits de réactions complexes ou matériel biologique

DNEL = Derived No Effect Level = Dose dérivée sans effet

PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effet

dw = dry weight = poids sec

fw = fresh water = eau douce

mw = marine water = eau de mer

or = occasional release = relargage occasionnel

## Légende Section 8

VME : Valeur limite Moyenne d'Exposition

VLCT : Valeur Limite Court Terme

TWA (Time Weight Average) : Valeur moyenne d'exposition

STEL (Short Term Exposure Limit) : Valeur limite d'exposition à court terme

+	Produit sensibilisant	*	Désignation de la peau
**	Désignation du Danger	C:	Cancérogène
M:	Mutagène	R:	Toxique pour la reproduction

Date de révision: 2017-10-31

Révision \*\*\* Indique la section remise à jour.

**Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006**

**Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider**



---

FDS n° : 31458

## FLUIDE ATX

Date de révision: 2017-10-31

Version 8

---

le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité

LUBGES-AI-31682

## 1. Scénario d'exposition

### Formulation d'additifs, lubrifiants et graisses, Au niveau industriel.

#### Descripteur des usages

##### Secteur d'utilisation

SU10 - Formulation

SU3 - Production Industrielle (Tout)

#### Catégorie de procédé

PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition

PROC5 - Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)

PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire

#### Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC2 - Formulation de préparations

#### Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement (SERC)

ATIEL-ATC SpERC 2.Ai-I.v1.

#### Processus, tâches et activités couverts

Formulation industrielle d'additifs pour lubrifiants, de lubrifiants et de graisses. Inclus les transferts de matériel, le mélange et l'emballage à petite et grande échelle, l'échantillonnage et la maintenance. .

## 2. Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

### 2.1. Maîtrise de l'exposition de l'environnement

#### Quantités utilisées

Volume de la production dans l'UE (tonnes/an) : 1.00E+04

Fraction du tonnage européen utilisé dans la région : 0.1

Fraction du tonnage régional utilisé localement : 0.1

#### Fréquence et la durée d'utilisation

Jours d'émission (jours/an) : 300

#### Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Facteur de dilution locale dans l'eau douce : 10

Facteur de dilution locale dans l'eau de mer : 100

#### Autres conditions opérationnelles d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Émissions des eaux usées négligeables car le procédé fonctionne sans contact avec l'eau.

Fraction rejetée dans l'air depuis le processus (après un RMM typique sur site) : 5.00E-05

Fraction libérée dans les eaux usées provenant du procédé (après RMM types sur site et avant station (municipal) d'épuration des eaux usées) : 7.40E-12

Fraction libérée dans le sol provenant du procédé (après RMM types sur site) : 0

#### Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour empêcher les émissions

Les pratiques courantes varient selon les sites, des estimations de rejets de process conservatrices sont donc utilisées.

#### Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les écoulements, les émissions dans l'air et les rejets

**dans le sol**

Éviter le déversement de substances non dissoutes dans les eaux usées du site ou les récupérer.

Les sites utilisateur sont supposés être équipés de séparateurs d'huile et d'eau, et faire en sorte que les eaux usées soient évacuées par le système d'égout public

Traiter les émissions atmosphériques pour assurer une efficacité d'épuration typique de (%) : 70

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les émissions à partir du site**

Ne pas épandre de boues industrielles sur des sols naturels. Les boues doivent être incinérées, contenues ou récupérées.

**Conditions et mesures relatives à la station d'épuration municipale**

Taux estimé de récupération de la substance dans les eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) : 69

Tonnage maximal admissible du site (Msafe) sur la base d'un rejet après récupération totale par traitement des eaux usées (kg/j): 780 040

Débit de l'unité de traitement des eaux usées domestiques pris en charge (m<sup>3</sup> / j): 2.00E+03

**Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination**

La valorisation et le recyclage externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

**Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets**

La valorisation et le recyclage externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

## 2.2. Maîtrise de l'exposition - Travailleurs ou Consommateurs

**Caractéristiques du Produit**

### 2.2a. Maîtrise de l'exposition des travailleurs

Scénarios participants	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

**Remarques**

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour la santé humaine.

### 2.2b. Maîtrise de l'exposition des consommateurs

Catégorie(s) de produit	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

**Remarques**

Non applicable.

## 3. Evaluation de l'exposition et références

**Santé**

Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit

**Environnement**

Le modèle ECETOC d'évaluation spécifique des risques (TRA) a été utilisé.

## 4. Guide de conformité au scénario d'exposition à l'intention des Utilisateurs en Aval ( DU )

**Santé**

Dans le cas où d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.

**Environnement**

Les conseils fournis sont basés sur des conditions d'exploitation supposées, pouvant ne pas s'appliquer à tous les sites : une mise à l'échelle peut donc s'avérer nécessaire afin de définir des mesures adaptées de gestion des risques propres au site. De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de mise à l'échelle sont fournis dans la fiche de donnée SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>). Si la mise à l'échelle révèle une utilisation dangereuse (à savoir un rapport de caractérisation des risques (RCR) > 1), il est nécessaire de prendre des mesures de gestion des risques (RMM) supplémentaires ou d'effectuer une évaluation de sécurité chimique spécifique au site.

**Généralités**

Pour plus d'informations, consultez [www.atiel.org/reach/introduction](http://www.atiel.org/reach/introduction)

LUBGES-BI-31682

## 1. Scénario d'exposition

### Utilisation générale de lubrifiants et graisses dans des véhicules ou machines . Au niveau industriel.

#### Descripteur des usages

##### Secteur d'utilisation

SU3 - Production Industrielle (Tout)

#### Catégorie de procédé

PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

#### Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

#### Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement (SERC)

ATIEL-ATC SpERC 4.Bi.v1.

#### Processus, tâches et activités couverts

Couvre l'utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines dans des systèmes fermés.

Comprend le remplissage et la vidange de conteneurs et le fonctionnement de machines cloisonnées (y compris les moteurs) et les activités de maintenance et d'entreposage correspondantes. .

## 2. Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

### 2.1. Maîtrise de l'exposition de l'environnement

#### Quantités utilisées

Volume de la production dans l'UE (tonnes/an) : 2.63E+03

Fraction du tonnage européen utilisé dans la région : 0.1

Fraction du tonnage régional utilisé localement : 0.1

#### Fréquence et la durée d'utilisation

Jours d'émission (jours/an) : 300

#### Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Facteur de dilution locale dans l'eau douce : 10

Facteur de dilution locale dans l'eau de mer : 100

#### Autres conditions opérationnelles d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Émissions des eaux usées négligeables car le procédé fonctionne sans contact avec l'eau.

Fraction rejetée dans l'air depuis le processus (après un RMM typique sur site) : 5.00E-05

Fraction libérée dans les eaux usées provenant du procédé (après RMM types sur site et avant station (municipal) d'épuration des eaux usées) : 7.40E-12

Fraction libérée dans le sol provenant du procédé (après RMM types sur site) : 0

#### Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour empêcher les émissions

Les pratiques courantes varient selon les sites, des estimations de rejets de process conservatrices sont donc utilisées.

#### Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les écoulements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol

Éviter le déversement de substances non dissoutes dans les eaux usées du site ou les récupérer.

Les sites utilisateur sont supposés être équipés de séparateurs d'huile et d'eau, et faire en sorte que les eaux usées soient évacuées par le système d'égout public

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les émissions à partir du site**

Ne pas épandre de boues industrielles sur des sols naturels. Les boues doivent être incinérées, contenues ou récupérées.

**Conditions et mesures relatives à la station d'épuration municipale**

Taux estimé de récupération de la substance dans les eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) : 69  
Tonnage maximal admissible du site (Msafe) sur la base d'un rejet après récupération totale par traitement des eaux usées (kg/j): 205 243

Débit de l'unité de traitement des eaux usées domestiques pris en charge (m<sup>3</sup> / j): 2000

**Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination**

La traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales applicables.

**Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets**

La valorisation et le recyclage externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

## 2.2. Maîtrise de l'exposition - Travailleurs ou Consommateurs

**Caractéristiques du Produit**

### 2.2a. Maîtrise de l'exposition des travailleurs

Scénarios participants	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

**Remarques**

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour la santé humaine.

### 2.2b. Maîtrise de l'exposition des consommateurs

Catégorie(s) de produit	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

**Remarques**

Non applicable.

## 3. Evaluation de l'exposition et références

**Santé**

Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit

**Environnement**

Le modèle ECETOC d'évaluation spécifique des risques (TRA) a été utilisé.

## 4. Guide de conformité au scénario d'exposition à l'intention des Utilisateurs en Aval ( DU)

**Santé**

Dans le cas où d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.

**Environnement**

Les conseils fournis sont basés sur des conditions d'exploitation supposées, pouvant ne pas s'appliquer à tous les sites : une mise à l'échelle peut donc s'avérer nécessaire afin de définir des mesures adaptées de gestion des risques propres au site. De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de mise à l'échelle sont fournis dans la fiche de donnée SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>). Si la mise à l'échelle révèle une utilisation dangereuse (à savoir un rapport de caractérisation des risques (RCR) > 1), il est nécessaire de prendre des mesures de gestion des risques (RMM) supplémentaires ou d'effectuer une évaluation de sécurité chimique spécifique au site.

**Généralités**

Pour plus d'informations, consultez [www.atiel.org/reach/introduction](http://www.atiel.org/reach/introduction)

LUBGES-BP-31682

## 1. Scénario d'exposition

### Utilisation générale de lubrifiants et graisses dans des véhicules ou machines . Au niveau professionnel.

#### Descripteur des usages

##### Secteur d'utilisation

SU22 – Utilisations professionnelles

#### Catégorie de procédé

PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC20 - Fluides de transfert de chaleur et de pression pour des utilisations diverses et industrielles dans des systèmes fermés

#### Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC9a - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

ERC9b - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

#### Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement (SERC)

ATIEL-ATC SpERC 9.Bp.v1.

#### Processus, tâches et activités couverts

Couvre l'utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines dans des systèmes fermés.

Comprend le remplissage et la vidange de conteneurs et le fonctionnement de machines cloisonnées (y compris les moteurs) et les activités de maintenance et d'entreposage correspondantes. .

## 2. Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

### 2.1. Maîtrise de l'exposition de l'environnement

#### Quantités utilisées

Volume de la production dans l'UE (tonnes/an) : 5.39E+03

Fraction du tonnage européen utilisé dans la région : 0.1

Fraction du tonnage régional utilisé localement : 0.1

#### Fréquence et la durée d'utilisation

Jours d'émission (jours/an) : 365

#### Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Facteur de dilution locale dans l'eau douce : 10

Facteur de dilution locale dans l'eau de mer : 100

#### Autres conditions opérationnelles d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Émissions des eaux usées négligeables car le procédé fonctionne sans contact avec l'eau.

Fraction rejetée dans l'air depuis le processus (après un RMM typique sur site) : 1.00E-04

Fraction libérée dans les eaux usées provenant du procédé (après RMM types sur site et avant station (municipal) d'épuration des eaux usées) : 5.00E-04

Fraction libérée dans le sol provenant du procédé (après RMM types sur site) : 1.00E-03

#### Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour empêcher les émissions

Les pratiques courantes varient selon les sites, des estimations de rejets de process conservatrices sont donc utilisées.

#### Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les écoulements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol

Éviter le déversement de substances non dissoutes dans les eaux usées du site ou les récupérer.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les émissions à partir du site**

Ne pas épandre de boues industrielles sur des sols naturels. Les boues doivent être incinérées, contenues ou récupérées.

**Conditions et mesures relatives à la station d'épuration municipale**

Taux estimé de récupération de la substance dans les eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) : 69  
Tonnage maximal admissible du site (Msafe) sur la base d'un rejet après récupération totale par traitement des eaux usées (kg/j): 516

Débit de l'unité de traitement des eaux usées domestiques pris en charge (m<sup>3</sup> / j): 2.00E+03

**Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination**

La traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales applicables.

**Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets**

La valorisation et le recyclage externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

## 2.2. Maîtrise de l'exposition - Travailleurs ou Consommateurs

**Caractéristiques du Produit**

### 2.2a. Maîtrise de l'exposition des travailleurs

Scénarios participants	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

**Remarques**

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour la santé humaine.

### 2.2b. Maîtrise de l'exposition des consommateurs

Catégorie(s) de produit	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

**Remarques**

Non applicable.

## 3. Evaluation de l'exposition et références

**Santé**

Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit

**Environnement**

Le modèle ECETOC d'évaluation spécifique des risques (TRA) a été utilisé.

## 4. Guide de conformité au scénario d'exposition à l'intention des Utilisateurs en Aval ( DU)

**Santé**

Dans le cas où d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.

**Environnement**

Les conseils fournis sont basés sur des conditions d'exploitation supposées, pouvant ne pas s'appliquer à tous les sites : une mise à l'échelle peut donc s'avérer nécessaire afin de définir des mesures adaptées de gestion des risques propres au site. De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de mise à l'échelle sont fournis dans la fiche de donnée SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>). Si la mise à l'échelle révèle une utilisation dangereuse (à savoir un rapport de caractérisation des risques (RCR) > 1), il est nécessaire de prendre des mesures de gestion des risques (RMM) supplémentaires ou d'effectuer une évaluation de sécurité chimique spécifique au site.

**Généralités**

Pour plus d'informations, consultez [www.atiel.org/reach/introduction](http://www.atiel.org/reach/introduction)